



DÉCHÈTERIE

mode d'emploi

SOMMAIRE

SOMMAIRE	2
LES PRINCIPALES RÈGLES EN DÉCHÈTERIE	3
DONNEZ UNE SECONDE VIE À VOS OBJETS !	3
LE SAVIEZ-VOUS ?.....	4
LES DÉCHETS INTERDITS EN DÉCHÈTERIE	5
LA BENNE FER / FERRAILLE	6
LA BENNE DÉCHETS VERTS	7
LA BENNE BOIS	7
LA BENNE GRAVATS	8
LA BENNE DÉCHETS NON RECYCLABLES	9
LES AMPOULES ET NÉONS	10
LA BENNE CARTONS	10
LE POLYSTYRÈNE	11
LES PILES ET BATTERIES	11
LES CARTOUCHES D'ENCRE	12
LES HUILES	12
LES DÉCHETS DANGEREUX ET SPÉCIFIQUES	13
LES DÉCHETS D'ÉQUIPEMENTS ÉLECTRIQUES ET ÉLECTRONIQUES MÉNAGERS	14
LA BENNE TEXTILES*	15
LES PNEUMATIQUES*	15
LA BENNE MOBILIER USAGÉ ÉCO MOBILIER*	16
QUEL AVENIR POUR NOS DÉCHETS ?	17
9 GESTES POUR RÉDUIRE SES DÉCHETS	20
LE TERRITOIRE DU SYNDICAT DES PORTES DE PROVENCE	20

*Bennes non présentes dans toutes les déchèteries.

LES PRINCIPALES RÈGLES EN DÉCHÈTERIE

- ▶ Les usagers sont tenus de connaître la **nature des déchets** qu'ils apportent en déchèterie.
- ▶ Un **tri préalable** doit être fait pour faciliter le dépôt.
- ▶ Certains **déchets sont interdits** (voir page 5)
- ▶ Les usagers doivent effectuer le **déchargement eux-mêmes**.
- ▶ Merci de **respecter le site** et de **laisser le quai propre** après le déchargement.
- ▶ Merci de vous **référer au règlement intérieur de la déchèterie** pour l'ensemble des conditions d'accès et consignes à respecter.
- ▶ Merci de **respecter le gardien** et son travail.

DONNEZ UNE SECONDE VIE À VOS OBJETS !

Ne jetez pas ce qui peut être réutilisé ou réparé. En effet, de nombreux objets peuvent encore resservir ! Vous préserverez ainsi l'environnement et offrirez une nouvelle vie à ces objets.

1 Réparez plutôt que jeter : des ateliers existent pour apprendre à bricoler, réparer un objet ou rénover un vieux meuble. Des professionnels peuvent aussi vous aider : voir annuaire des réparateurs (www.sypp.fr/guides-pratiques/)

2 Donnez aux nombreuses associations caritatives, aux ressourceries ou à un ami ; vous ferez des heureux !

3 Vendez : kermesses, vide-greniers, dépôts-ventes, sites internet, applications sont autant de moyens qui vous permettront de vous débarasser de vos objets inutiles de façon économique !

4 Louez pour un usage occasionnel

5 Partagez ou empruntez : en achetant des objets en commun ou en les partageant, vous limitez la sur-consommation ! Idéal pour les objets d'utilisation occasionnelle comme les outils de jardinage, les CD / DVD, les livres...

UN ACHETÉ = UN RENDU

Dans de nombreuses filières, il existe une taxe : l'éco participation. Elle s'applique sur les appareils électriques ou électroniques ou les éléments d'ameublement vendus en France. Elle vous permet, lors de l'achat d'un nouvel objet, de laisser votre appareil ou meuble en fin de vie auprès de votre marchand qui se chargera de collecter et recycler votre ancien appareil ou élément d'ameublement.



LES RESSOURCERIES

La ressourcerie collecte tout ce dont vous n'avez plus besoin et qui encombre vos placards (meubles, livres, vêtements...). Elle permet d'offrir une seconde vie aux objets.

Tout est récupéré, trié, vérifié, réparé, nettoyé et remis en vente. Les appareils trop usagés servent pour réparer d'autres objets. Les vieux meubles sont rénovés pour être remis à l'ordre du jour.

La ressourcerie crée des emplois, favorise la réinsertion et encourage une économie circulaire, sociale et solidaire !

Les ressourceries présentes sur le territoire du SYPP :



La Ressourcerie - ECATE
14 rue Marius Vincent
07700 Bourg-Saint-Andéol
07 71 04 86 15



La Ressourcerie - Axed
7 rue des Esprats
ZA du Meyrol
26200 Montélimar
09 54 29 84 06



**ANCRE - Saint Paul Trois
Châteaux**
2 rue de Clastres
26130 Saint-Paul Trois
Châteaux
04 75 04 76 91



Le Tri porteur
15a Route de la Faiencerie,
26160 Le Poët-Laval
04 75 53 71 38



3R - La triade
135 rue Ferdinand Fert
26110 Nyons
04 75 27 07 81

LES DÉCHETS INTERDITS EN DÉCHÈTERIE



TYPE DE DÉCHETS

OÙ LES DÉPOSER ?



Bouteilles de gaz

CHEZ VOTRE DISTRIBUTEUR
DE BOUTEILLES DE GAZ



Extincteurs

ENTREPRISE AVEC
REPRISE PAYANTE



Amiante (plaques, tuyaux...)

COLLECTES PONCTUELLES
SUR LE TERRITOIRE DU SYPP



Médicaments

À RAPPORTER EN PHARMACIE
(CYCLAMED)



Explosifs, fumigènes

GENDARMERIE OU
ARMURERIE



Armes à feu, munitions

GENDARMERIE OU
ARMURERIE



Panneaux photovoltaïques

VOIR AVEC ECO-ORGANISME



WWW.PVCYCLE.FR



Restes alimentaires

COMPOST OU ORDURES
MÉNAGÈRES



Ordures ménagères,
déchets putrescibles

BAC ORDURES
MÉNAGÈRES



Terre végétale

VOIR PROFESSIONNELS



Pneus autres que véhicules
légers déjantés

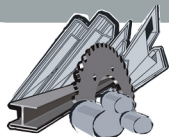
VOIR PROFESSIONNELS



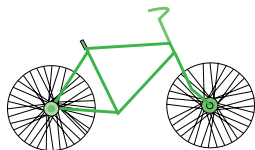
Cendres

COMPOST OU JARDINAGE

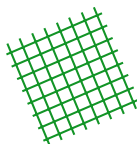
LA BENNE FER / FERRAILLE



DÉCHETS AUTORISÉS



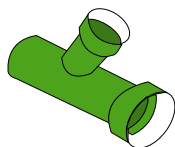
Cadres, jantes de vélo,
jantes de voiture (sans
pneus)



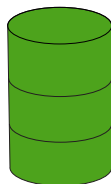
Grillage, tôles



Robinetterie, radiateur de
chauffage autre qu'électrique



Tubes métalliques, chéneaux



Bidon d'acier vide



Sanitaire, baignoire
inox ou fonte

DÉCHETS REFUSÉS



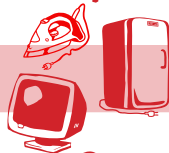
Contenant métallique souillé

DDS



Mobilier métallique

BENNE ECO-MOBILIER*



Déchets d'équipements
électriques et électroniques

POINT DE COLLECTE
DEEE



Bouteilles de gaz

CHEZ VOTRE
DISTRIBUTEUR DE
BOUTEILLES DE GAZ

*Si benne présente dans la déchèterie. Sinon, à jeter dans la benne ferraille.

LA BENNE DÉCHETS VERTS



DÉCHETS AUTORISÉS



Pelouse, gazon



Copeaux, plantes



Taille de haie, buisson, feuilles



Branchages



Souches



Tronc

DÉCHETS REFUSÉS



Mobilier en bois

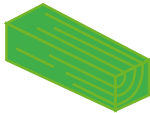
BENNE ECO-MOBILIER*

*Si benne présente dans la déchèterie. Sinon, à jeter dans la benne bois.

LA BENNE BOIS



DÉCHETS AUTORISÉS



Bois de démolition (poutres, parquets, portes, volets, mélaminé...)



Planches, chevrons, palettes non souillées, cagettes

DÉCHETS REFUSÉS



Mobilier en bois

BENNE ECO-MOBILIER*

*Si benne présente dans la déchèterie. Sinon, à jeter dans la benne bois.

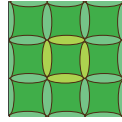
LA BENNE GRAVATS



DÉCHETS AUTORISÉS



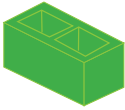
Pierre, sable, graviers



Ardoise, tuile, carrelage



Vaisselle en porcelaine,
pot en terre cuite



Briques, parpaing, tôles
plaques ondulées (sans
amiante)



Béton, ciment (sans
emballage), couches de
chaussée



Faïence, évier, sanitaire
(sans robinetterie)

DÉCHETS REFUSÉS



Plâtre, plâtré, sac
de plâtre

BENNE DÉCHETS NON
RECYCLABLES OU
GRAVATS NON INERTES*



Béton cellulaire, ciment
avec emballage

BENNE DÉCHETS NON
RECYCLABLES OU
GRAVATS NON INERTES*



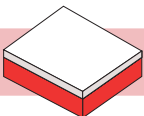
Amiante (plaques, tuyaux...)

COLLECTES
PONCTUELLES SUR LE
TERRITOIRE DU SYPP



Terre végétale

VOIR PROFESSIONNELS

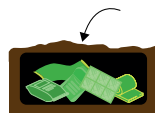


Matériaux inertes avec
isolant

BENNE DÉCHETS NON
RECYCLABLES OU
GRAVATS NON INERTES*

*Si présence d'une benne spécifique

LA BENNE DÉCHETS NON RECYCLABLES



DÉCHETS AUTORISÉS



Gravats non inertes*
(plâtre, béton cellulaire,
placoplâtre...)



Laine de verre ou roche
/ isolants



Sanitaire acrylique / PVC
/ tuyaux PVC



Moquette / Tapis / Linoleum



Vitre / miroir / portes
fenêtres, fenêtres avec
vitrage



Déchets non recyclables:
poussettes, sièges auto,
bâches, bibelots, jeux
d'extérieur...

*Sauf si présence d'une benne spécifique gravats non inertes

DÉCHETS REFUSÉS



Ordures ménagères

CONTENEUR ORDURES
MÉNAGÈRES



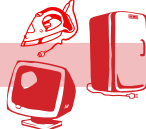
Amiante (plaques, tuyaux...)

COLLECTES
PONCTUELLES SUR LE
TERRITOIRE DU SYPP



Pneumatiques

BENNE PNEUS**
(SANS JANTES)



Déchets d'équipements
électriques et électroniques

POINT DE COLLECTE
DEEE



Emballage vide souillé

POINT DE COLLECTE
DÉCHETS DANGEREUX
SPÉCIFIQUES

**Si déchet accepté dans la déchèterie. Sinon, se renseigner auprès du gardien.



LES AMPOULES ET NÉONS



DÉCHETS AUTORISÉS

BAC AMPOULES



Ampoules fluocompactes,
ampoules LED

BAC NÉONS

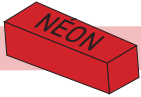


Tubes fluorescents,
tubes fluorescents UV

DÉCHETS REFUSÉS



Ampoule à incandescence,
hallogènes



Emballage carton néon

BENNE DÉCHETS NON
RECYCLABLES OU ORDURES
MÉNAGÈRES

CONTENEUR DE TRI
EMBALLAGES



LA BENNE CARTONS



DÉCHETS AUTORISÉS



Tous types de cartons
(pliés)

DÉCHETS REFUSÉS



Polystyrène



Journaux, magazines, papiers

SAC POLYSTYRÈNE

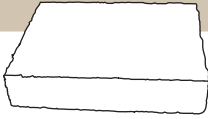
CONTENEUR TRI PAPIER



Objets en plastique

BENNE DÉCHETS NON
RECYCLABLES

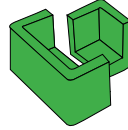
LE POLYSTYRÈNE



DÉCHETS AUTORISÉS

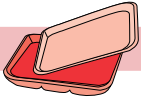


Plaques blanches
isolantes en polystyrène



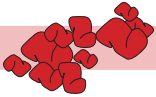
Emballages polystyrène,
coins...

DÉCHETS REFUSÉS



Barquette alimentaire

CONTENEUR DE TRI
EMBALLAGES*



Confettis en polystyrène

CONTENEUR DE TRI
EMBALLAGES*

*ou ordures ménagères selon consignes de tri en vigueur.

LES PILES ET BATTERIES



DÉCHETS AUTORISÉS

BAC PILES



Piles,
Piles rechargeables
Accumulateurs

BAC BATTERIES



Batteries

DÉCHETS REFUSÉS



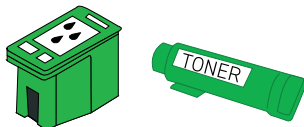
Ampoules

BAC À AMPOULES

LES CARTOUCHES D'ENCRE

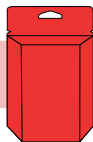


DÉCHETS AUTORISÉS



Cartouches d'encre et toners
À PLACER DANS LES DEEE OU BAC DE COLLECTE SPÉCIFIQUE

DÉCHETS REFUSÉS



Emballeur cartouche d'encre

CONTENEUR DE TRI
EMBALLAGES

LES HUILES



DÉCHETS AUTORISÉS

BAC HUILES DE VIDANGE



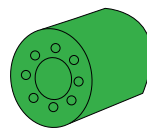
Huiles moteur usagées

BAC HUILES ALIMENTAIRES



Huiles alimentaires,
huiles alimentaires usagées

BAC FILTRES À HUILES



Filtres à huile automobiles,
motos

DÉCHETS REFUSÉS



Bouteille d'huile alimentaire vide

CONTENEUR DE TRI
EMBALLAGES OU VERRE

LES DÉCHETS DANGEREUX ET SPÉCIFIQUES



DÉCHETS AUTORISÉS



Bricolage et décoration :
peinture, vernis, enduit, mastic,
anti-rouille, colle, white spirit,
décapant, paraffine...



Jardinage :
engrais, anti-mousse,
désherbant...



Entretien véhicule :
dégivrant, liquide de
refroidissement, anti-gel,
liquide freins...



Chauffage, cheminée et
barbecue :
allume-feu, nettoyant
cheminées, alcool à brûler,
combustibles liquides...



Entretien piscine:
chlore, oxygène actif...



Produits spécifiques
de la maison :
acide, déboucheur,
ammoniaque, insecticide,
répulsif, eau oxygénée,
imperméabilisant...



Emballage vide souillé

DÉCHETS REFUSÉS



Aérosols cosmétiques
parfumerie (déodorant, laque...)

CONTENEUR DE TRI
EMBALLAGES



Déchets explosifs,
Fusées de détresse

GENDARMERIE OU
ARMURERIE

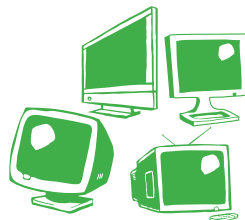
LES DÉCHETS D'ÉQUIPEMENTS ÉLECTRIQUES ET ÉLECTRONIQUES MÉNAGERS



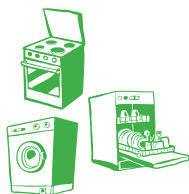
DÉCHETS AUTORISÉS



Petits appareils électriques



Écrans

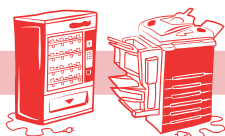


Gros électroménagers (hors froid)



Gros électroménagers froid

DÉCHETS REFUSÉS



Déchets d'équipements électriques et électroniques professionnels

VOIR AVEC LE SERVICE E-DECHET
[HTTPS://E-DECHET.COM/](https://e-dechet.com/)
OU RESSOURCERIES



Mobilier bois ou fer

BENNE ECO-MOBILIER*



Objets en plastique

BENNE DÉCHETS NON
RECYCLABLES



Piles et batteries

BAC PILES ET BATTERIES

*Si benne présente dans la déchèterie. Sinon, à déposer dans la benne bois et/ou feraille

LA BENNE TEXTILES*



DÉCHETS AUTORISÉS



Vêtements



Chaussures



Linge de maison



Maroquinerie

DÉCHETS REFUSÉS



Tapis, moquette

BENNE DÉCHETS NON
RECYCLABLES

*Si benne présente dans la déchèterie. Sinon, se renseigner auprès du gardien.

LES PNEUMATIQUES*



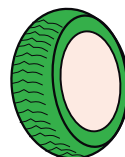
DÉCHETS AUTORISÉS



Pneus voiture, 4x4
sans jantes



Pneus moto, scooter, quad, vélo
sans jantes



Pneus camionnette
sans jantes

DÉCHETS REFUSÉS



Pneus souillés, avec jantes

VOIR PROFESSIONNELS



Pneus agricoles et poids lourds

VOIR PROFESSIONNELS

*Si benne présente dans la déchèterie. Sinon, se renseigner auprès du gardien.



DÉCHETS AUTORISÉS

Tous les meubles permettant d'aménager l'espace et répondant aux fonctions suivantes :



S'asseoir



Poser



Ranger



Se coucher

DÉCHETS REFUSÉS



Tapis, décoration, jeux d'extérieur

BENNE DÉCHETS NON RECYCLABLES



Poussettes, sièges auto

BENNE DÉCHETS NON RECYCLABLES



Cadres de portes, fenêtres

PVC

→ BENNE DÉCHETS NON RECYCLABLES

BOIS

→ BOIS



Sanitaires

PLASTIQUE

→ BENNE DÉCHETS NON RECYCLABLES

CÉRAMIQUE

→ GRAVATS

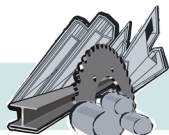


Déchets de bois non mobilier

BENNE BOIS

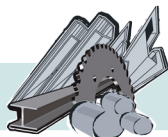
*Si benne présente dans la déchèterie. Sinon, à déposer dans la benne ferraille ou bois.

QUEL AVENIR POUR NOS DÉCHETS ?



La ferraille

La ferraille est refondue en aciérie pour former des lingots qui seront réutilisés dans la fabrication d'objets en fer.



Les autres métaux

Les métaux non ferreux sont séparés par type de métal et refondus en lingots. Ils serviront pour la fabrication de nouveaux alliages.



Les déchets verts

Les végétaux sont envoyés sur une plateforme de compostage. Ils sont broyés, aérés, mélangés et arrosés pour fabriquer du compost autorisé en agriculture biologique.



Le bois

Le bois est broyé en fines particules qui seront utilisées pour la fabrication de panneaux de bois aggloméré.



Les gravats

Pour être valorisés au maximum, les gravats inertes sont recyclés en remblais routiers servant à la composition de nos chaussées.

recylum



Les ampoules et les néons

L'organisme Réylum collecte les ampoules. Celles-ci sont broyées pour séparer leurs différents composants (plastique, métal, verre) et les recycler un à un. Le mercure, toxique, est neutralisé.



Le carton

Le carton sert à la fabrication de nouveaux cartons.

QUEL AVENIR POUR NOS DÉCHETS ?



Le polystyrène

Le polystyrène est broyé et compacté. C'est une matière recyclée à 100%. Il est réutilisé pour de l'emballage, comme polystyrène extrudé pour le bâtiment ou dans l'industrie plastique.



Les piles et accumulateurs

L'organisme Corepile récupère les piles et accumulateurs qui sont triés par nature. Ils sont ensuite broyés pour récupérer, l'acier d'un côté (revendu à un ferrailleur) et la masse noire de l'autre, composée de zinc et de manganèse. Une fois séparés, le zinc sera recyclé en tuyaux ou matériaux de voitures et le manganèse servira à la fabrication de fonte.



Les cartouches d'encre et toners

Les cartouches d'encre et toners sont triés puis rechargés en encre.



Les huiles

Les huiles moteur sont soit raffinées pour obtenir une nouvelle huile, soit dépolluées et utilisées en cimenterie pour produire de l'énergie.

Les huiles végétales serviront à la fabrication de biocarburants ou biocombustibles.



Les Déchets Dangereux et Spécifiques

Les DDS sont triés par typologie de déchets et font l'objet d'une valorisation énergétique (utilisés pour produire de l'électricité ou comme combustible). Sinon, ils sont éliminés dans des conditions respectueuses de l'environnement ou recyclés.

QUEL AVENIR POUR NOS DÉCHETS ?

EcoLogic



Les Déchets d'Équipements
Électriques et Électroniques

Les DEEE sont soit rénovés, soit débarassés de leurs composants susceptibles de porter atteinte à l'environnement, avant d'être recyclés ou valorisés, sous forme d'énergie.



Les textiles, chaussures,
maroquineries

Les vêtements sont recyclés en isolants thermiques ou revalorisés et commercialisés.

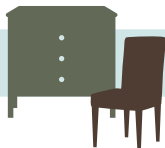
ALIAPUR



Les pneumatiques

Les pneus sont triés puis transformés en granulés de caoutchouc utilisés pour les aires de jeux, pistes d'athlétisme...

écomobilier



Le mobilier

L'éco organisme Eco Mobilier trie par matière les meubles déposés dans la benne : bois, ferraille, mousse, plastique :

- ▶ Le **fer** est fondu puis recyclé.
- ▶ Les **meubles rembourrés** sont démantelés par matière pour être recyclés ou broyés pour fabriquer du combustible (valorisation énergétique).
- ▶ Le **bois** est broyé pour former des panneaux de particules.
- ▶ Les **plastiques** sont triés par type de plastiques et transformés en billes réutilisées dans la fabrication de nouveaux objets.
- ▶ Les **matelas** sont démantelés et recyclés en panneaux isolants ou tatamis.

9 GESTES POUR RÉDUIRE SES DÉCHETS

- 1** Acheter en vrac.
- 2** Utiliser des sacs réutilisables.
- 3** Poser un «stop pub» sur sa boîte aux lettres.
- 4** Réduire les impressions.
- 5** Privilégier l'eau du robinet.
- 6** Utiliser des piles rechargeables.
- 7** Cuisiner les restes.
- 8** Abandonner les produits à usage unique.
- 9** Composter les déchets organiques.

LE TERRITOIRE DU SYNDICAT DES PORTES DE PROVENCE

